

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents                | 36 |
| Nombre de pouvoirs      | 7  |
| Votants                 | 43 |



## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 110

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CREUSE TOURISME, LA CCI et D'AUTRES EPCI DE LA CREUSE POUR RECHERCHER DES INVESTISSEURS TOURISTIQUES

Séance du 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Yrieix-la-Montagne, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 9 novembre 2023.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DETOLLE Alain ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; BŒUF Jacques ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques.

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; CHABANT EVELYNE à JOSLIN Jean Louis ; ESTERELLAS PHILIPPE à NICOUX Renée ; DEBAENST CATHERINE à CHEVREUX Laurence ; LABOURIER Dominique à Corinne PENAUD ; MERIGOT Pascal à BŒUF Jacques.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** BAUCULAT Annick ; DEPEIGE Monique.

C COLLET-DUFAYS présente le rapport ci-après.

Depuis 2022, l'Agence de Développement et de Réservations Touristique (ADRT) « Creuse Tourisme », la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Creuse (Grand Guéret, Creuse Sud-Ouest, Pays Dunois, Bénévent-Grand Bourg, Portes de la Creuse en Marche, Creuse Confluence, Pays Sostranien) ont mis en place un partenariat technique et financier pour rechercher des investisseurs touristiques. Seuls 2 EPCI (Creuse Grand Sud et Marche & Combraille en Aquitaine) n'ont pas été parties prenantes de ce dispositif en 2022-2023 et sont sollicités pour le rejoindre pour la période triennale 2024-2026.

Il s'agit de qualifier et de développer l'offre touristique, d'attirer des investisseurs recherchant des biens immobiliers à vocation touristique et de bénéficier d'un accompagnement par une agence spécialisée dans la prospection et la détection de projets structurants.

A travers une nouvelle convention de partenariat technique et financier, Creuse Tourisme propose de poursuivre cette mission de recherche d'investisseurs touristiques en 2024-2026 en l'élargissant aux 2 autres EPCI de la Creuse, dont la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Il s'agit :

- pour les EPCI et la CCI :
  - d'identifier des offres de reprise,
  - d'aider au recueil des éléments d'information sur les biens,
  - d'accueillir et d'aider à l'installation.
- pour Creuse Tourisme :
  - d'identifier et de qualifier les offres de reprises ou biens immobiliers/fonciers,
  - de préparer les éléments descriptifs,
  - d'assurer l'interface entre porteurs de projets et cédants,
  - d'assurer l'interface avec l'agence spécialisée,
  - d'assurer la coordination de la mission (réunions de suivi, transmission de cahiers des charges investisseurs, etc...)

Ce dispositif coûte 90 000 € sur 3 ans (2024-2026) avec un financement à 80% du Fonds National d'Aménagement Du Territoire (FNADT) Massif Central, soit 72 000 € sur 3 ans. Ainsi, le reste à charge pour Creuse Tourisme et les EPCI est de 18 000 € sur 3 ans, soit 6000 € / an.

La participation de Creuse Grand Sud à ce dispositif s'élèverait à 400 € / an pendant 3 ans si toutes les Communautés creusoises s'y engagent également (voire 450 € si ce n'est pas le cas).

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 (P COLLIN)**

**POUR : 42**

**Adopté à l'unanimité des votants**

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ✓ **INTEGRE la démarche de recherche d'investisseurs touristiques sur l'ensemble des EPCI Creusoises, initiée par Creuse Tourisme et la CCI de Creuse**
- ✓ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents et notamment la **convention de partenariat de recherche d'investisseurs touristiques avec l'ADRT « Creuse Tourisme », la CCI de la Creuse et les autres EPCI associés**, pour la période à venir 2024-2026.

Ainsi fait et délibéré le 16 novembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le



Valérie BERTIN,  
Présidente

